mité. Donc le travail sera repris ce matin à 6 heures.

Cette heureuse solution est due, en grande partie aux sentiments de conciliation et de calme que les délégués des ouvriers peigneurs ont su concilier aux grévistes. On ne peut que les féliciter.

AUX MINES DE COURRIÈRES

Une réunion a été tenue hier sur aux corons de Méricourt qui dépendent des mines de Courrières. Sept cents personnes y assistaient ainsi que M. Evrard, secrétaire général de Bressieux, les délégués du bassin houiller du Pas-de-Calais. La liste des revendications a été établie. Elle sera portée au directeur par une délégation de douze mineurs. Les ouvriers demandent une plus juste répartition des salaires.

A BRUAY

Bruay, 10 janvier. — Un commencement de grève s'est produit à la fosse n° 1 des mines de Bruay. Cent cinquante ouvriers, et chargeurs ne sont pas descendus, ils demandent une augmentation de salaire de 25 centimes. Cet enfant qui a grévé ne comptait trois fosses de la Compagnie. Une réunion aura lieu ce soir.

Chronique Régionale

Nos représentants. — Ont répondu à l'appel nominal pour le scrutin concernant la nomination d'un président, MM. Basly, Dron-Dubois, Ernest-Evrard, Vinchon, Hennebicq, Lamendin, Ledieu, Michaux, Moreau, Pierre-Legrand, Strol, Tramin; les autres n'ont pas répondu.

La navigation fluviale et la gelée. — La gelée de ces derniers temps a entravé dans une large proportion la navigation intérieure dans notre région. La plupart des canaux, dans lesquels il n'y a pas de courant sont condamnés au chômage jusqu'au dégel.

Le canal qui unit le canal de la Lys (canal de Béthune à la Gorgue) partie comprise entre Béthune et Monchecourt est pris par les glaçons; tous les canaux des environs d'Aire, abrocous sont gelés, sauf la partie qui dessert l'agglomération de Merville; le canal de Seclin est impraticable; le canal de Roubaix n'est libre que jusque Wasquehal, mais la branche qui contourne Roubaix-Tourcoing est gelée; les canaux d'Aire à la Lys (canal de Neufs-Fossés (entre aire et Saint-Omer) sont également pris par les glaces.

Heureusement la Deule et la Lys sont libres sur tout leur parcours. Si elles sont prises de gelée, on commence par y envoyer toute l'eau possible pour rompre la glace; puis de nombreux brise glaces les parcourent et les glaçons sont emportés par le courant. Ceci ne qui ne peut se produire dans les canaux, où, après avoir rompu la glace, on serait obligé, pour les remettre en état navigable, d'enlever les glaçons qu'aucun courant n'emporte.

Ces gelées ne laissent pas moins que d'entraver le trafic maritime qui, pour la Deule seulement, s'élève à un dernier le chiffre important de 5 millions de tonnes environ.

L'inspection du travail. — Par arrêté ministériel, M. Jacquet, inspecteur départemental du travail dans les manufactures a été nommé en la même qualité à Paris.

Nomination dans les finances. — M. Tourneur, receveur particulier des finances de la classe à Vesoul, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Valenciennes (Nord), en remplacement de M. Dauvergne, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Comités techniques des différentes armes. — Par dée et en date du 9 janvier 1893, M. le général Tournier, commandant le 1er corps d'armée, est désigné pour continuer à présider en 1893, le comité technique de cavalerie et M. le général de Quinty, commandant du 3e corps d'armée, est désigné pour présider le comité technique de l'infanterie.

Chronique locale

ROUBAIX

Le nouveau tarif de l'octroi. — Nous continuons aujourd'hui la publication du règlement du tarif modifié de l'octroi prorogé jusqu'au 31 décembre 1897 :

CHAPITRE PREMIER

Titre I. — De la Perception

Article premier. — L'octroi municipal et de bienfaisance établi dans la commune de Roubaix, département du Nord, sera perçu conformément au tarif ci-après, et d'après les dispositions du présent règlement.

La perception se fera sur tous les objets assujettis au tarif et sur tous les consommateurs, sans aucune exception.

La surveillance immédiate de l'octroi appartient au maire, sous l'autorité de l'administration supérieure.

La surveillance générale est exercée par le Régie des contributions indirectes.

Art. 2. — Le droit de l'octroi sera perçu sur tout le territoire de la commune, à l'exception des portes ci-après : 1° sur la route de Roubaix à Croix, le droit sera perçu à l'entrée des routes et chemins ci-après désignés et pas ailleurs, les objets soumis au droit pourront être introduits :

1° Sur la route de Lille, dite l'embranchement, à la limite du territoire de la commune ; 2° sur la route de Mouveaux, au coin du chemin tolérant de la Magdeleine ; 3° aux extrémités du territoire de la commune sur la voie de fer de Lille à Croix et sur la route de Tourcoing, à la séparation du territoire des deux villes ; 5° sur la route de Wattrelos, au hameau du Labouveur ; 6° à l'extrémité du territoire, vers Leers, le long du canal ; 7° sur le chemin de Leers, à l'extrémité du territoire vers cette commune ; 8° aux limites du territoire, sur la route de Lannoy, près de la Justice ; 9° au chemin de l'Enquenard, à la limite de la commune, près la ferme de l'Haie.

10° au chemin d'Hem, à l'angle du chemin et à la rencontre du Bourvemeau et à l'extrémité du territoire, sur le pavé de l'Epeule ; 11° à l'extrémité du territoire, au carrefour du Bourvemeau, au chemin du Colisée, et pont du Sam-Chêne ; 12° au bouvard de la République, au pont du canal ; 13° à la grille de Roubaix ; 14° à l'extrémité du territoire à l'Allumette ; 17° à l'est limite du territoire, rue d'Italy ; 18° toutes les autres entrées sont prohibées.

Art. 3. — Les objets compris au tarif arrivant sur les lieux ou par eau, ne pourront être introduits, par les barrières ci-dessus, qu'après avoir été présentés, et déclarés, et les droits en seront dûs, bureaux ci-après désignés, savoir :

Barrière de Lille, dite l'Embranchement, pour les objets arrivant de Lille et communes circonvoisines ; 2° bureau de Croix, pour les objets venant de cette commune par la rue d'Italy ; 3° barrière de l'Allumette pour les objets venant de Croix par la rue de Wasquehal et de Marcq par la route de Mouvaux ; 5° barrière de Mouveaux, pour les objets arrivant par la route de Mouveaux ; 6° barrière de la gare du Nord, pour les objets arrivant par cette voie, 7° barrière de Mouveaux, pour les objets venant de Croix par la route de Mouveaux ; 8° barrière de la gare annexe pour les objets arrivant par cette voie ; 9° barrière de Tourcoing, pour les objets arrivant de cette ville.

Barrière de Lille, dite l'Embranchement, pour les objets arrivant de Croix et communes circonvoisines ; 2° bureau de Croix, pour les objets venant de cette commune par la rue d'Italy ; 3° barrière de l'Epeule pour les objets arrivant de cette route, 4° barrière de l'Allumette pour les objets venant de Croix par la rue de Wasquehal et de Marcq par la route de ce nom, 5° barrière de Mouveaux pour les objets arrivant par la route de Mouveaux, 6° barrière de la gare du Nord pour les objets arrivant par cette voie.

Les marchandises soumises au droit d'octroi que l'on enverra de la gare ne pourront en sortir que par les barrières où se trouvent placés des bureaux d'octroi; toutes les autres issues de la station sont prohibées.

7° Barrière du boulevard de la République pour les objets arrivant de Tourcoing par cette voie, 8° barrière de la gare annexe pour les objets arrivant par cette voie, 9° barrière de Tourcoing, pour les objets arrivant par cette voie.

10° barrière de Wattelos pour les objets arrivant par cette route, 11° barrière de Lannoy pour les objets arrivant par cette route, 12° barrière du Moulin de Roubaix pour les objets venant d'Hem et de Lille ; 13° barrière de Lannoy pour les objets arrivant par la route de Lannoy, 14° barrière de l'Alma, 20° bureau central établi au pied du Château n° 4 sera chargé de faire toutes les recettes des objets de l'octroi, des droits d'entrées, conséquemment au transit, de l'entrepôt réel des saisies et amendes, des consignations sur toute contrainte, des déclarations d'enlèvement des objets mis en entrepôt.

Tous les objets soumis au droit et introduits par d'autres routes que celles indiquées ci-dessus seront considérés comme frauduleux et et saisis comme tels.

Sont exceptés de cette disposition les cultivateurs dont les fermes sont situées dans le rayon de l'octroi, lorsqu'ils amènent des grains de leur moisson ou de leur récolte, et des bestiaux, soit des denrées provenant de leur récolte et sujets aux droits.

Ils seront néanmoins, avant d'entrer en ville, obligés de se présenter au bureau de recette le plus proche pour y prendre connaissance des objets sujets aux droits, d'acquitter ou consigner les droits.

Aucun objet ne pourra être introduit dans ce rayon de l'octroi, avant l'heure de l'ouverture et après celle de la fermeture des bureaux.

Ces heures seront indiquées par un tableau portant ces mots : Heures de la Recette, ils seront ouverts tous les jours, depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir pendant les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, Septembre et Octobre, et de huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir pendant les mois de Mai, Juin, Juillet et Août.

Les présentes seront et rigoureusement affichés dans l'intérieur et à l'extérieur des bureaux.

II. — Perception sur les objets venant de l'extérieur

Art. 4. — Tout porteur ou conducteur d'objets assujettis aux droits d'octroi sera tenu, avant de les introduire, d'en faire la déclaration au bureau de recette ou les consigne, acquitte à caution, ou vente, ainsi que les lettres de voiture, connaissements, chartes-parties, lettres expéditions qui les accompagnent et d'acquitter les droits et les objets sont destinés à la consommation du lieu, sous peine de confiscation des dits objets et d'une amende de 100 à 200 francs.

Toute déclaration devra indiquer la nature, la quantité, le poids et le nombre des objets introduits.

Les contraventions à la sortie sont punies des mêmes peines que celles à l'entrée.

Art. 5. — Après la déclaration, les préposés pourront faire toutes les recherches, visites et vérifications nécessaires pour constater l'exactitude. Les conducteurs seront tenus de souffrir et prêter de faciliter toutes les opérations relatives auxdites vérifications.

Tout objet soumis à l'octroi qui, nonobstant l'interpellation faite par le préposé, aurait été introduit sans avoir été déclaré, ou sur une déclaration fausse, sera saisi; les voitures, chevaux et autres moyens de transport employés au transport du délit, par les contrevenants, de consigner le maximum de l'amende prononcée par l'article précédent, ou de fournir caution solvable.

Les préposés ne pourront, sous peine de destitution, entrer dans aucun cabaret, ni les laisser sous pour en faire la vérification et déguisation, que les quantités rigoureusement nécessaires, ils ne devront des taxes et mesures conformes à ceux déposés pour modèle au secrétariat de la M. Iris. La liqueur ainsi extraite sera remise dans le fût ou les vases de introduction ne peut avoir lieu.

Art. 6. — Il est défendu aux employés, sous peine de destitution et de tous dommages et intérêts, de faire ou de laisser faire, dans la cible des malles, caisses et ballots annoncés contenant des coffre, linges et autres objets susceptibles d'être endommagés.

Dans ce cas, comme dans tous ceux où le contenu des caisses et ballots serait inconnu et ne pourrait être vérifié immédiatement, la vérification en sera faite dans les emplacements à ceux destinés et déterminés par l'autorité locale.

Art. 7. — L'intro action ou la tentative d'introduction dans le rayon de l'octroi, d'objets soumis aux droits, à l'aide, d'entrées prétexte et de moyens disposés pour la fraude, donnera lieu à l'arrestation du porteur ou conducteur desdits objets, sans préjudice des poursuites pour les peines prévues de l'octroi.

Art. 8. — Lorsque, en vertu de pouvoirs portés les préposés auront arrêté et constitué prisonnier un fraudeur, ils seront tenus de le conduire sur le champ devant le juge de paix ou juge judiciaire, ou de le remettre à la force armée qui le conduira devant le juge compétent, lequel statuera en suite, par ordonnance, sur l'emprisonnement ou la mise en liberté du prévenu.

Nonnoins celui-ci sera immédiatement mis en liberté s'il offre bonne et suffisante caution de comparaître en justice et d'acquitter l'amende encourue, ou s'il consigne l'indue amende.

A propos de l'affaire Bracquart. — M. Gilbert Sayet, secrétaire général de la mairie, nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, le 10 janvier 1893.

Monsieur le directeur,

Dans une affiche placardée sur les murs de la ville et que l'Avenir a reproduite, M. O Bracquart adjoint au maire de Roubaix, m'accuse d'avoir entretenu la presse, d'incidents que se seraient passés en mairie, en présence du sein de l'administration municipale.

Je tiens à la vérité de déclarer que cette accusation qui sort de l'imagination de M. Bracquart, au auteur ne repose sur aucun fondement.

Veuillez agréer, etc.

Gilbert Sayer,

Nous ne pouvons répéter que ce que nous avons dit hier au sujet de M. Sayet; celui-ci n'est pour rien dans les faits que nous avons relatés. Du reste, il est peu nécessaire de le dire, le *Journal de Roubaix* a suffisamment indiqué la source de renseignements à laquelle ont puisé les deux journaux locaux qui ont relaté ce fameux incident municipal.

A propos d'une bourse. — Tout récemment un jeune roubaisien, laurétat de l'Ecole Nationale de Mu-ique, M. Leuliens se présentait au conservatoire de Paris.

Admis au concours de violon, il était classé 5ème sur 12 élèves reçus parmi 124 concurrents.

Fort de ce succès qui honore notre Ecole Nationale de musique, ce jeune élève Lieuliens qui n'est pas un bourgeois, ses parents exerçant la profession de cabaretier, ainsi que la plupart de nos édiles — le jeune Leuliens disposant, nous voilà, une bourse de l'administration municipale.

Mais nos administrateurs, qui ont bien autre chose à faire qu'à aider ceux des conditions dont les études peuvent donner du relief à la ville, refusèrent avec ensemble de voter la bourse.

Il est cependant pourtant que le citoyen Branquart eut pu appuyer cette demande de bourse avec d'autant plus de raison qu'elle méritait d'accord ses opinions à la fois nationalistes et internationalistes et ses goûts musicaux.

Comme internationaliste, il se trouvait dans son rôle, les parents du jeune homme étant belges.

Comme patriote, c'est sans réserves qu'il devait appuyer un jeune homme acceptant la nationalité française avec son entrée au Conservatoire de Paris !

Enfin comme musicien de talent, on eut cru que le citoyen Branquart aurait été particulièrement heureux de se poser en protecteur de l'art musical et d'aider un des lauréats roubaisiens à faire son chemin.

Mais, que voulez-vous ! A l'administration dans quelle la logique n'est pas même un de ces météores qui quelquefois traversent le ciel fulgurant. On ne le voit jamais.

Accidents. — Dimanche soir, vers huit heures en descendant de la rue couverte de Courtrai, le sieur Julien Devrise, âgé de 42 ans, tailleur de 1 mes, demeurant rue des Longues-Haies, 100, arrive en face de l'estaminet Oscar Lefèvre, rue de Lille, il y fit chute et s'est fait une blessure sérieuse au poignet gauche.

Un enfant noyé à Roubaix. — Un cantonnier de service annonce qu'un jeune enfant de dix ans vient de se noyé sous la glace au Parc de Barbieux.

Cette nouvelle est dénuée de fondement.

Grivelerie. — Lundi matin, un individu prétendant entrer au restaurant de l'hôtel de la Paix, Grande Place, 6 se faisait servir et coupe dont il consomma et s'en fit.

Quand on lui réclama l'addition, il déclara n'avoir pas d'argent.

On appela un agent qui conduisit le gibou au dépôt; il déclara se nommer Charles Proot et être sans domicile fixe.

Il a été mandé sous en état d'arrestation.

Mœurs ! Ils. — Un marchand de pommes de terre frites M. Désiré G..., se trouvait à l'estaminet du Blanc-Lit, se rue, rue de Lannoy, quand vers onze heures, il remarqua un jeune homme qui plongeait dans un bocal de cet établissement du nom de Joseph H...

M. G... qui doit contenir de ce procédé s'est plaint à un agent de police qui a dressé procès verbal.

— Un cabaretier de Mouvaux, exploité de France, nommé Louis Hendricks, commit l'imprudence de venir à Roubaix, quelques jours de lundi. Le police l'arrêta dans un estaminet de la rue Magenta.

Un procès-verbal a été dressé à la charge d'un garçon de café Louis D..., qui a eu la malhonnêteté de se battre à une heure et demie du matin, rue de Lannoy, 67, avec un sieur Constant G..., demeurant rue de Tourcoing.

L'agent l'escorta et trouva lundi vers cinq heures du soir, rue d'Alsace, un attelage de bouteur dépourvu d'éclairage et complètement abandonné.

Il l'a ramené au poste du 1er arrondissement où on quart d'heure après le propriétaire un bouteur de la rue de Denain est venu le réclamer.

Un mauvais fils. — Un habitant de la rue de Alma, Léonard V..., venait se plaindre lundi après-midi au poste de police du 1er arrondissement que son père, Jean-Baptiste V..., qui vit avec lui, avait été victime d'un accident et qu'il avait été blessé.

Un agent se rendit au domicile du père et trouva en effet l'ivrogne couché en travers la porte rondement et poings fermés.

On l'a conduit au dépôt.

Avis aux conscrits de la classe 1893. — Tous les conscrits de la classe 1893 sont invités à la réunion qui aura lieu le samedi 14 janvier 1893 à 8 heures du soir, au local de la Paix, boulevard de Belfort.

Combats de coqs. — Demain lundi 12 janvier, chez M. Henri Delbecke, estaminet du Wattelin, 1, rue Grande-Rue, grande partie de coqs, 100 francs, 3 de 3 morts. Les paires de plaisir à 50 fr. contre Emile Wolfarains dit *Chocolat*. On battra six paires de coqs.

M se en paire à 3 heures précises.

Ivre à bon marché. — Lundi après-midi un cabaretier de la rue de Lannoy, M. Jules Honoré vit entrer chez lui un individu qui demanda au sieur Guillaume G..., qui se fit servir plusieurs consommations. Au moment de payer le buveur déclara qu'il ne se trouvait n'avoir pas un sou vaillant.

M. Honoré appela un agent qui conduisit l'ivrogne au dépôt.

Celui-ci, du reste, avait renouvelé ce procédé dans plusieurs cabarets du quartier.

THÉ CHAMBARD Se vend chez les Confiseurs

TOURCOING

Cas de variole. — Quelques cas de variole, fort anodins du reste se sont produits parmi les enfants de la Cité, rue Nationale. On a procédé hier au moyen des pulvérisations à une désinfection des dortoirs au nombre de quatre.

Un vol de titres. — Un propriétaire du département de la Sarthe a été victime récemment d'un vol de cent mille francs de titres. M. le commissaire de police du 1er arrondissement a reçu une commission rogatoire pour la recherche des titres dont les numéros sont figurés dans un gateau Roubaix-Tourcoing emmuré de 1860 pour l'établissement des eaux de la Lys.

Importante prise. — Dans la nuit de lundi à mardi vers une heure du matin, deux préposés des douanes, MM. Dubuc et Dubuc, en embuscade, à la plaine Gérard, à la rencontre de la frontière, ont attaqué deux individus porteurs de lourds chargements.

Ceux-ci se voyant cernés, se sont enfuis et ont abandonné les balles de contrebande dont ils étaient munis.

L'un d'eux fut néanmoins rejoint. C'est un sieur Arthur Barré, 18 ans, rattacheur né à Tourcoing, demeurant à Roubaix, rue de Flandre. Les deux charges consistaient en 90 kilos de tabac et en gravat, valeur 300 fr.

Le fraudeur a été après rédaction du procès-verbal remis à la gendarmerie pour être transféré à Lille.

Vol. — M. Jean-Baptiste Dumont, chauffeur chez M. Mesquelin, entrepreneur, rue de Gand, avait accroché son vêtement dans un placard.

Quand il alla le reprendre, il constata que le lut avait enlevé six francs sur une somme de trente francs, contenue dans une des poches de ce vêtement.

Il y a environ huit jours, un vol de chaussures a été commis au préjudice d'un ouvrier de chez M. Bara, sculpteur, voisin de chez M. Mesquelier, et l'on soupçonne fortement un individu que M. Bara a vu rôder plusieurs fois dans le voisinage et s'introduisant dans les chantiers.

Une enquête est ouverte au commissariat du 2e arrondissement.

LILLE

Les funérailles de M. Lavainne

Directeur honoraire du Conservatoire de Lille

Hier matin eut lieu, au milieu d'une affluence considérable, dans laquelle on remarquait M. Géry Legrand, sénateur-maire de Lille, M. Delaquerière, adjoint au maire ; M. Français, président; M. Paumier, vice-président et les membres de la commission administrative du Conservatoire, tous les professeurs et la plupart des notabilités artistiques de Lille et des environs, assistait à la levée du corps, rue des Fosses, 13. Elle a accompagné le cercueil jusqu'à l'église Saint-Etienne et tout, après le service religieux, au cimetière.

Le défunt, étant Chevalier de la Légion d'honneur, les honneurs militaires lui ont été rendus à la maison mortuaire par un détachement du 43e de ligne.

Le cercueil sur lequel on avait placé les décorations du défunt, disparaissait sous l'amoncellement de couronnes et de fleurs.

Les rubans des autres décorations étaient portées en avant du corbillard, on y distinguait celles des professeurs et des élèves du Conservatoire.

Au cimetière de l'Est, plusieurs discours ont été prononcés devant la tombe.

M. Géry Legrand, maire de Lille, a prononcé le premier, d'une voix émue, le discours suivant :

Discours de M. Géry Legrand

Nous sommes encore réunis devant une tombe, et nous allons prononcer les paroles de notre adieu suprême, tous ceux de nos concitoyens que leurs goûts et leurs fonctions rattachent au Conservatoire, Messieurs Delaquerière, Dupire-Dearcos-Saint, Lavanne ! C'est aujourd'hui le jour de la fermeture du Conservatoire de Lille que je dois adresser un dernier adieu.

Pour recueillir l'héritage artistique de tels maîtres, pour continuer leur œuvre, pour maintenir cette cité, efforts vont s'imposer à la génération qui les suit.

Pour mon dernier adieu, je parcourrai toute ma carrière dans sa ville natale: fils d'un professeur de solfège au Conservatoire, il y commença tout jeune et vit des musiciens sous la plus grande de leur élève et de son condisciples Somet et Lalo. En trois ans, il obtenait toutes les récompensées qu'on puisse donner. A seize ans, il obtenait le premier prix d'une classe de piano bientôt après en 1870, il remporte le premier prix de violon et quitte le Conservatoire dont il a pris la direction en 1893, quelques 1891, alors que ses forces avaient cessé d'être à la hauteur de son dévouement.

Que dons pendant 61 années, qu'il a appartenu effectivement à notre école de musique, il, même que dans la somme d'efforts qu'il a dû faire pour en faire de son mieux, Parmi les jeunes que lui a servi de Lille, les intérêts de l'enseignement, et mots enfin, le Conservatoire lui doit en grande partie ses succès.

Mais cet artiste comme compositeur qui le vivinne a vu gr nair et s'affirmer à Lille sa réputation. Il a composé des opéras, des symphonies, des *Vieux de Florence*, il laisse des sonates, des rondos, des chœurs, des oratorios, il a touché à tout, il a abordé tous les genres, il a enrichi la musique de chambre, et dans toutes ses productions il a conservé son personnalité puissante. Chez lui, la forme musicale est toujours soutenue par la science du contre-point. Son talent classique sert de support à son fantaisie.

Sa réputation ne fera que grandir, à mesure que l'on connaîtra mieux certaines de ses pages vraiment inspirées.

Enfin, professeur, chef d'orchestre et compositeur, Lavainne n'a cherché et n'a connu que les ambitions de l'artiste et les joies de l'artiste.

Heureux, musicien, les hommes qui se consacrent au seul culte de l'art, de ne trouver pas tout entier et leur souvenir inspiré, après eux, ceux auxquels ils laissent leur œuvre comme exemple et comme un modèle.

Au nom, Enfin, au nom du Conservatoire, je viens dire un dernier adieu et rendre un dernier hommage à celui qui, comme professeur, lui consacra sa vie entière.

M. Rutes a fait l'éloge du Administrateur bien et serviable de l'artiste éminent qui pendant plus de 61 ans, jusqu'à son dernier soupire, consacrait encore de belles pages musicales.

M. Vandenberg, architecte, a lu pour M. Verly, empêché, et au nom de la Société des Beaux-Arts, du Sénat de la Lille, dans M. Lavainne trouvait, parfois, un directeur sage et loyal il déplore la grande perte que vient de faire la Société en la personne de son secrétaire.

Une première doctoresse à la Faculté de Lille. — Mademoiselle Jeanne Dupuis a reçu, hier, 10 janvier, pour la première fois le diplôme de docteur en médecine à une femme, Mme Molbeckoz. Mademoiselle Dupuis a fait ses études à Paris, qui, après avoir accomplit le nombre de sérieuses études médicales, y avoir subi successivement les différents examens dans des conditions très honorables, le note très-bien.

Mademoiselle Dupuis d'indes par la nouvelle de Mademoiselle Dupuis, a reçu de nombreuses félicitations, portant sur un sujet d'accomplements.

L'*Union commerciale et de l'Etat* s'est empressé de présenter à la nouvelle doctoresse un magnifique bouquet pour la féliciter.

LE NORD

Un cantonnier écrasé par un train

A LAMBERSART

Mardi matin, M. Edmond Evenaere, 33 ans, cantonnier du chemin de fer du Nord, a été écrasé à la halle de Lambersart, par l'express qui part de Lille à 6 h. 55, dans les circonstances suivantes :

Le Nord-Express venant d'Armentières venait de s'arrêter à 7 h. 15 à la halle de Lambersart. A ce moment, le cantonnier Evenaere voulut traverser la voie pour porter un bidon de pétrole, au conducteur du train-tramway, qui était chargé de le faire remplir. Malheureusement, le malheureux, en traversant la voie, a été renversé et a rebondi sur la voie et enveloppé le cantonnier qui s'était sur les rails, et, malgré les cris et qui arrivait en sauveteur.

Il a été immédiatement pris par la machine avec une force telle qu'il a été broyé par la locomotive et qu'il a été complètement mutilé.

A l'endroit du choc on a retrouvé une partie du nez de la tête ; quatre mètres plus loin, en dehors du terrain, on a retrouvé un autre fragment ; le cervelle avait jaillit de son crâne.

L'avant-bras droit a été retrouvé à l'endroit du choc, environ trente mètres en avant.

Le tronc a été retrouvé à 60 mètres plus loin, au milieu de la voie. Entre le tronc et cet endroit, on a retrouvé une partie du pantalon, dans le fossé avoisinant une jambe presque entière et le long de la ligne des morceaux de chair et d'os en grande quantité. C'était un spectacle navrant.

La barrière de Lambersart se trouve dans le milieu du chemin qui quitte la route de Lambersart pour aboutir à Saint-André. Elle est située dans les propriétés de MM. Grimonpont et Vannin. La barrière se trouve précisément derrière ces deux propriétés.

Il y a trois ans que M. Evenaere était cantonnier sur la ligne et se trouvait actuellement à la halle, il aidait cette dernière dans son service, à cause de sa santé défectueuse. Il jouissait de l'estime générale à Lambersart.

Il laisse une veuve et six enfants dont l'aîné n'a que onze ans et les autres, neuf, huit, six, quatre et deux ans.

Les obsèques humaines, qui avaient été placés sur le bord du fossé, ont été recueillis dans un sac et transportés au domicile malheureux. Après le docteur Masson, de Marcq, est allé constater le décès.

Une enquête réglementaire a été ouverte par M. Cloud, des Perruches, maire de Lambersart, le gendarmerie de Lambersart.

Cet article suscitant a été la consternation dans la commune de Lambersart.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et du rhumatisme, qu'une infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il a été radicalement lui-même, après avoir souffert, et essayé en vain bien des remèdes prescrits. Cette offre, dont ce appel, n'a but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 5, place Victor Hugo, à Grenoble, qui enverra les indications demandées.

LA FABLE ET LA CHANSON

La nouvelle intéressante que le *Courrier Français* vient de faire paraître la semaine dernière sur *La Fable et la Chanson*, à l'occasion de la fête annuelle de l'Association de secours aux gens de lettres dramatiques est vraiment des plus remarquables. Il contient vingt pages de des sins de nos premiers artistes et nombre de chansons inédites des plus curieuses.

On peut recevoir ce numéro contre 1 fr. 15 franco par mandat adressé au *Courrier Français*, 11, rue Drouot, à Paris.

Change et Fonds publics

J. BULTEL

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Pour le mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

SPECTACLES & CONCERTS

Concert par le Concordia-Harmonie. Une soirée de bienfaisance se passait dimanche soir dans la salle du Jeu de Paume. Environ 400 personnes étaient venues au concert de la Concordia-Harmonie offrait à ces membres honoraires ainsi qu'aux familles des membres actifs.

Le programme de ce concert était varié et très bien exécuté. Le Concordia-Harmonie a exécuté un morceau de concert de Lamoureux pour prélude avec une ouverture de Mozart ; en second lieu, le public a pu marchandise les Bravos.

La vente des objets de tombola a eu lieu ensuite et exécutée par les dames, une ou deux mamans ont, qui avait pour titre *Une nuit d'Olivier*.

Un quatuor pour saxophones a fait les délices de l'assistance. Chacun a pu entendre MM. Sabatier, J. Denis, A. Fouchet et G. Sabbe, qui exécutèrent des applaudissements bien mérités. Au premier temps, il est si bien d'une grande chaleur, inutile de dire qu'il a été applaudi vivement.

Une nouvelle fantaisie pour saxophone, M. Delcambre, qui a fait plaisir avec ses compositeurs plus intéressantes. M. Fouchaux possède de belles qualités de chanteur et de diseur. Il a chanté avec beaucoup de goût le morceau de fin de la pièce *Le Sabre et le Bâton du Loc*, a été jouée dans la perfection.

Le Concordia-Harmonie a fait preuve d'un grand mérite, il a montré tout le parti que l'on peut tirer de cet instrument, et a prouvé que le moyen de devinter les frons les plus sonores, les plus variés, les plus agréables, *Les Vieux de Pontoise*, a obtenu un succès de fou rire, ainsi que ses pacrolles amoureuses.

En terminant, adressons nos éloges à Mlle X... qui s'est acquittée avec talent du rôle ingénu d'Olivier.

PETITE CORRESPONDANCE

R. D. Hendaye. — Non.

2. Cet un engagement volontaire qu'il contracte c'est-à-dire pour 3 ou 4 ans.

3. Cet un engagement au bureau de recrutement, place aux Bleuets.

J. F. à Douai. — Non. Adressez-vous au juge de paix.

M. X. — Cinq lignes, s'il n'y a son d'acte d'au moins, nous ne pouvons le contrôler.

Le Facteur.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

François LEJOUR

décédé à Roubaix le 7 janvier 1893, dans sa trente-septième année, sont priées de considérer la présente comme tenant lieu de lettre de faire part.

Les Funérailles ont lieu ce jour, à 2 heures, rue de Lannoy, 67, à Roubaix, et l'église Saint-Martin, où le convoi partira, sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

Les Vigiles seront chantées le Mardi 10, à heures.

Ensemble à la maison mortuaire, rue du Moulin, 80.

Etat-civil de Roubaix

Du 7 Janvier

Naissances. — Lucie Vers, rue Vallon. — Clémence Cabaret, rue Gustave Delaporte. — Simone Cabaret, rue Gustave Delaporte. — Gérard Prévot, rue Gréthuer. — Jean Vrack, Hôtel-Dieu. — Henriette Lemperseur, Hôtel-Dieu. — Eugène Manon, rue des Longues-Haies prolongée. — Floria Leclercq, rue Rocroy. — Clémence Ward, rue de Lannoy. — Marcel Moreau, rue d'Alsace. — Charles Cliff, rue Jacquart, 10.

Décès. — Adèle Mys, 67 ans, rue Marceau. — Martial Dutrieu, 78 ans, 43 jours, rue Sébastopol. — Pierre Lecroart, 72ans, rue Lannoy. — Jules Correngiers, 8 ans 9 mois, rue des Longues-Haies.

Etat-civil de Tourcoing

Dantzigbaum

Naissances. — René Destouvrins, rue Sainte-Ursule. — Marie Grimonprez, aux Phalempins. — Eugène Defrre, sentier du Cimetière. — Arthur Bonnier, rue du Caire. — Alphonse Lecoure, rue du Jambon. — Rachel Sanders, rue Nollet. — Jeanne Mouton, rue du Crun-Pain. — Madeleine Lemaire, rue de Lille. — Marie Dupont, rue de Lille. — Germaine Segard, rue Winoc-Chocquel. — Gérard Lefebvre, rue des Ursulines. — Marie Delcoin, rue de Lille. — Florence Catel, sentier de Roncq.

Mariage. — Entre : Edmond Bntagny, fabricant, et Flore Carrette, sans profession.

Décès. — Jules Sauvage, 1 mois, rue du Château.

Etat-civil de Croix

Du 3 au 9 janvier

Naissances. — Jeanne Walter, rue de la Gare. — Jean-Baptiste De Rouck, rue Jean-Jaurès. — Charles Obrecht, rue Armand-Cossart. — Henriette Burghlen, rue de Tourcoing. — Louis D'Hoop, rue de la Fonderie. — Marthe Lebarbier, rue Jacquart. — Victorine Vangardts, rue Baudin. — Auguste Lanoy, rue Heu. — Albert Mies, rue Charles-Quint.

Publications de Mariage. — Entre : Gustave Gérard, 20 ans, peintre, et Marie Bonnaventure, 20 ans, piqueuse. — Alcide Verzaille, 22 ans, fondeur en fer, et Zoé Lookveld, 19 ans, couturière. — Charles Vandenbrande, 19 ans, peintre, et Sophie Allaer, 20 ans, ménagère. — Pierre Cuy, 22 ans, tisserand, et Marie Derviale, 20 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Dupont, 22 ans, tisseur, et Elie Dupont, 22 ans, sans profession. — Louis Desgonge, 30 ans, employé de commerce, et Marie Sanderas, 26 ans, employée de commerce.

Mariages. — Entre : Richard Bérenge, 18 ans, domestique de ferme, et Marie Bérenge, 21 ans, sa sœur. — Charles Dupont, 21 ans, journalier, et Amélie Brouillard, 17 ans, couturière.

Décès. — François Lachaise, 1 mois, rue de la Grande-Rue. — Louis Fresse, 6 ans, rue Jacquart. — Joseph Delsart, 2 ans, rue de l'Avenir. — Marie Sénaut, 5 ans, place Martin.

Etat-civil d'Hem

Du 1er décembre au 31 décembre

Naissances. — Marie Lecoq, rue Pasteur.

Publications de Mariage. — Entre : Jean-Baptiste Dumont, 24 ans, journalier, et Marie Dupuis, 24 ans, journalière, rue de Lille